

Mesdames, Messieurs, chers élèves, chers parents,

Vous trouverez en pièce jointe un résumé sur l'adaptation des modalités de passage des examens nationaux.

L'ensemble des épreuves du baccalauréat général et technologique seront validées à partir des notes du livret scolaire, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue.

CEPENDANT L'ANNEE SCOLAIRE N'EST PAS ENCORE TERMINEE !

Même en cas de confinement prolongé et en l'absence de note, une appréciation générale sera proposée pour le troisième trimestre.

Pour les élèves de terminale et de première :

Le jury de délibération du baccalauréat étudiera le livret scolaire de chaque lycéen et l'appréciation du 3ème trimestre, pour garantir l'équité et vérifier l'assiduité des candidats.

A la suite de cette étude, le jury arrêtera le nombre de points qui sera comptabilisé pour l'obtention du baccalauréat.

L'investissement de tous les élèves sur l'ensemble des trois trimestres est donc indispensable, même en période de confinement.

Pour les élèves de seconde :

La classe de seconde est le premier palier d'orientation du lycéen, il est donc très important de ne pas prendre de retard pour la suite de sa scolarité.

L'assiduité des élèves et l'appréciation du 3ème trimestre seront donc prises en compte par le conseil de classe dans sa décision finale d'orientation.

A l'heure du premier bilan et après 3 semaines de confinement, il s'avère que les élèves, dans leur grande majorité, sont assidus au travail demandé par leurs enseignants, dans le contexte de la continuité pédagogique.

Nous leur reformulons tout notre soutien dans cette nouvelle forme d'apprentissage et nous restons, comme toujours, à leur écoute en cas de difficultés.

Très cordialement.

L'équipe de direction du lycée les Haberges.